

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 2 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 juillet à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Huisseau sur Mauves dûment convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, en séance publique limitée à 5 personnes (règlementation sanitaire COVID 19), sous la présidence de M. Jean-Pierre BOTHEREAU, Maire.

Présent(e)s :

Mmes DE MIRANDA Anne-Marie, GAY Michelle, HAMEAU Véronique, L'HELGOUALC'H Nadège, PAIN Sylvie, PERROCHON Elodie, SAIPHOU Amélie, TOTTEREAU-RÉTIF Amélie.

MM. FAGOT Hervé, GOUACHE Guy, PUYRENIER Alain, de ROBIEN Philippe, RIVIERRE Aurélien, ROUSSARIE Jean-Paul, SENÉE Régis, SOUCHET François.

Absents excusés :

CARO Véronique donne pouvoir à HAMEAU Véronique
LA PORTA Christophe

Secrétaire de Séance : DE MIRANDA Anne-Marie

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 18



Délibération 2024-22 : FAJ/FUL

Vu le courrier du Département du Loiret en date du 28 mars 2024, demandant aux communes si elles souhaitent participer au financement de ces fonds pour l'année 2024,
Considérant que la participation au FAJ (fonds d'aide aux jeunes) s'élève à 0.11 € / habitant et celle du FUL (fonds unifié Logement) à 0.77€ / habitant,

Monsieur ROUSSARIE précise que ce sujet a été de nombreuses fois évoqué mais la majorité a refusé la participation de la commune. Cette participation n'est pas obligatoire. Ce fonds est alimenté par la CAF, divers organismes, EDF et distributeurs d'eau. Le Département sollicite les communes pour abonder ce fonds de manière forfaitaire. Pour l'année 2023, aucun foyer uxellois n'a bénéficié de ce fonds.

Madame PAIN s'interroge si notre participation sert uniquement aux habitants uxellois. Monsieur le Maire répond que notre participation rentre dans la mutualisation, donc redistribuée sur l'ensemble du département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **à la majorité** (3 abstention : Véronique CARO, Amélie SAIPHOU et Jean-Paul ROUSSARIE), de ne pas participer au FAJ/FUL.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En Mairie le 11/07/2024

La secrétaire de séance

Anne-Marie DE MIRANDA

Le Maire

Jean-Pierre BOTHEREAU

